

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 22 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI .

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

B I L A N

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	246 320	85 771	160 549	187,2
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	236 389	145 811	90 578	62,1
3- Créances sur la clientèle	4.3	7 371 767	6 818 824	552 943	8,1
<i>a- Comptes débiteurs</i>		<i>1 142 169</i>	<i>1 110 052</i>	<i>32 117</i>	<i>2,9</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		<i>5 881 979</i>	<i>5 352 037</i>	<i>529 942</i>	<i>9,9</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		<i>329 056</i>	<i>336 969</i>	<i>-7 913</i>	<i>-2,3</i>
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		<i>18 563</i>	<i>19 766</i>	<i>-1 203</i>	<i>-6,1</i>
4- Portefeuille-titres commercial *	4.4	40 768	62 087	-21 319	-34,3
5- Portefeuille d'investissement *	4.5	1 280 497	931 284	349 213	37,5
6- Valeurs immobilisées	4.6	87 448	85 776	1 672	1,9
7- Autres actifs	4.7	176 756	219 063	-42 307	-19,3
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation *</i>		<i>73 147</i>	<i>124 247</i>	<i>-51 100</i>	<i>-41,1</i>
<i>b- Autres</i>		<i>103 609</i>	<i>94 816</i>	<i>8 793</i>	<i>9,3</i>
TOTAL ACTIF		9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	618 913	578 209	40 704	7,0
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	313 392	214 124	99 268	46,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	7 025 567	6 247 322	778 245	12,5
<i>a- Dépôts à vue</i>		<i>1 850 982</i>	<i>1 706 841</i>	<i>144 141</i>	<i>8,4</i>
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		<i>5 174 585</i>	<i>4 540 481</i>	<i>634 104</i>	<i>14,0</i>
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	428 479	301 266	127 213	42,2
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		<i>129 821</i>	<i>31 769</i>	<i>98 052</i>	<i>308,6</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>		<i>298 658</i>	<i>269 497</i>	<i>29 161</i>	<i>10,8</i>
<i>c- Ressources spéciales</i>		<i>298 658</i>	<i>269 497</i>	<i>29 161</i>	<i>10,8</i>
5- Autres passifs	4.12	276 740	371 423	-94 683	-25,5
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		<i>18 238</i>	<i>11 849</i>	<i>6 389</i>	<i>53,9</i>
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>165 265</i>	<i>271 190</i>	<i>-105 925</i>	<i>-39,1</i>
<i>c- Autres *</i>		<i>93 237</i>	<i>88 384</i>	<i>4 853</i>	<i>5,5</i>
TOTAL PASSIF		8 663 091	7 712 344	950 747	12,3
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	345 172	319 192	25 980	8,1
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 372	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	54	97	-43	-44,3
6- Résultat de l'exercice	4.13	140 000	25 355	114 645	452,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		776 854	636 272	140 582	22,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 038 934	1 044 082	-5 148	-0,5
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		246 670	344 507	-97 837	-28,4
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		632 264	539 575	92 689	17,2
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		679 453	544 394	135 059	24,8
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		54 252	31 846	22 406	70,4
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		625 201	512 548	112 653	22,0
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	549 000	578 000	-29 000	-5,0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 267 387	2 166 476	100 911	4,7
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés	5.3	430 656	213 798	216 858	101,4
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		430 656	213 798	216 858	101,4
HB5- Engagements sur titres	5.4	4 041	2 982	1 059	35,5
<i>a - Participations non libérées</i>		4 041	2 982	1 059	35,5
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		434 697	216 780	217 917	100,5
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.5	3 180 361	2 879 805	300 556	10,4
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		3 180 361	2 879 805	300 556	10,4

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2016)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015 *	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	516 822	502 497	14 325	2,9
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 234	6 421	-187	-2,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		487 504	475 687	11 817	2,5
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		23 084	20 389	2 695	13,2
PR2- Commissions (en produits)	6.2	69 722	57 002	12 720	22,3
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. Financières *	6.3	19 400	20 568	-1 168	-5,7
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	6.4	68 875	39 843	29 032	72,9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		674 819	619 910	54 909	8,9
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	292 697	281 848	10 849	3,8
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		48 064	58 323	-10 259	-17,6
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		238 672	218 703	19 969	9,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		5 506	4 200	1 306	31,1
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		455	622	-167	-26,8
CH2- Commissions encourues		3 308	2 775	533	19,2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		296 005	284 623	11 382	4,0
PRODUIT NET BANCAIRE		378 814	335 287	43 527	13,0
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-109 519	-208 623	99 104	-47,5
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	86 587	88 422	-1 835	-2,1
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		581	982	-401	-40,8
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	162 351	154 608	7 743	5,0
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	6.9	34 350	29 693	4 657	15,7
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 289	5 367	-78	-1,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		154 473	26 400	128 073	485,1
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	170	228	-58	-25,4
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.11	10 858	1 273	9 585	752,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		143 785	25 355	118 430	467,1
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires (-)		3 785			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		140 000	25 355	114 645	452,2

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2016)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		586 584	576 759	9 825	1,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 904	-271 536	-13 368	4,9
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-2 100	5 500	-7 600	-138,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-673 161	-125 542	-547 619	436,2
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		768 741	369 250	399 491	108,2
6- Titres de placement		-74	-1 017	943	-92,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-153 446	-154 333	887	-0,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-92 000	15 483	-107 483	-694,2
9- Impôt sur les sociétés		-938	-8 124	7 186	-88,5
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	148 702	406 440	-257 738	-63,4
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		62 137	25 248	36 889	146,1
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement *		-339 415	-404 984	65 569	-16,2
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 961	-34 552	27 591	-79,9
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		96 146	93 818	2 328	2,5
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-188 093	-320 470	132 377	-41,3
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		0	-5	5	-100,0
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts		100 000		100 000	
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792	97 189	-143,4
5- Dividendes versés		-34	-39	5	-12,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	126 028	-71 171	197 199	-277,1
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		86 637	14 799	71 838	485,4
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période *		-534 717	-549 516	14 799	2,7
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE *	7.4	-448 080	-534 717	86 637	16,2

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 171 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance finale, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;

- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement (FCP et FCPR).

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres étaient évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les encours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, **maternité**, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Faits marquants de l'exercice 2016 :

- Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/08/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

- Courant l'année 2016, la BNA a procédé à la cession de 5.189.400 actions détenues dans le capital de la "SFBT" pour un prix de cession de 100.623 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 96.141 mDT.

- La banque a procédé à la cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises s'élevant à 101.753 mDT dont 9.296 mDT d'intérêts.

Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées s'élèvent respectivement à 83.513 mDT et 8.786 mDT.

- La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23.013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6.900 mDT au 31 décembre 2016.

- En vertu des dispositions de l'article 49 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extraordinaires, pour un montant de 3.867 mDT.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la BNA a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relatives à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au	Retraitement	Solde au
	31/12/2015		31/12/2015
	avant		après
	retraitement		retraitement
Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015	-202 800	-331 917	-534 717

3.9. Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres positifs de **777 488 mDT** y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **140 634 mDT**.

Dans les états financiers, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers de la BNA le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres et le résultat net de l'exercice ont été ramenés respectivement à **776.854 mDT** et **140.000 mDT** contre précédemment **777 488 mDT** et **140 634 mDT**.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.320 mDT au 31/12/2016 contre 85.771 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.549 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	40 324	46 327
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	6 993	7 482
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	0	315
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	89 056	22 918
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-303	-310
<i>Prêts sur le marché monétaire BCT dinars</i>	56 000	
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	48 452	3 364
<i>Intérêts à percevoir</i>	14	
<i>Mouvements IBS</i>	5 415	5 496
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	369	179
TOTAL	246 320	85 771

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.811 mDT au 31/12/2015 à 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 90.578 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	208 770	119 224
Comptes courants et autres créances	3 479	3 990
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	236 597	146 017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	236 389	145 811

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	193 770	15 000	0	0	208 770
<i>Comptes courants & autres créances</i>	3 479				3 479
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars</i>	190 000	15 000			205 000
<i>Intérêts à percevoir</i>	291				291

b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	0	27 827
<i>Comptes à vue</i>	5 633				5 633
<i>Prêt</i>	1 750	4 850	15 150		21 750
<i>Créances rattachées sociétés de leasing</i>	318				318
<i>Intérêts à percevoir</i>	126				126
TOTAL	201 597	19 850	15 150	0	236 597

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2016 à 7.371.767 mDT contre 6.818.824 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 552.943 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733		-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719					52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733		-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627			-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 688 222	180 232	-17 392		-229 989	7 621 073
- Comptes débiteurs	1 138 561	40 698			-89 809	1 089 450
- Autres concours à la clientèle	6 436 748	130 078	-17 392		-131 316	6 418 118
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456			-8 864	113 505
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027			-464		18 563
Provisions sur créances classées (*)				-967 063		-967 063
Provisions collectives sur créances non classées				-75 113		-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 475 400	524 711	-20 125	-1 042 640	-565 579	7 371 767
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-464			-464
Créances douteuses				
-Provision ordinaire	-794 173	-132 201	135 523	-790 851
-Provision additionnelle	-155 360	-29 470	8 618	-176 212
Créances non classées (collectives)	-70 113	-5 000		-75 113
Total	-1 020 110	-166 671	144 141	-1 042 640

4.3.1. Ratio de solvabilité :

En application de la circulaire BCT 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. La BNA affiche, au 31/12/2016, un ratio de solvabilité de 11,18 % et un ratio Tier One de 7,31%

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 31/12/2016	F.B & Dotations au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2016	Provisions additionnelles au 31/12/2016	Agios & ints réservés au 31/12/2016 (*)
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	919 313	102 866	426 836	98 202	82 427
Total	10 086 916	332 292	790 851	176 212	240 333
Total des actifs classés	2 268 523	277 790	782 559	176 212	212 867

Taux des actifs classés 22,49%

Taux des actifs classés hors F.B 20,41%

Taux de couverture 51,65%

Taux de couverture hors F.B 58,85%

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

4.3.3. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

4.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 176.212 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.852 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2016 des dotations complémentaires pour un montant de 29.470 mDT et des reprises pour un montant de 8.618 mDT.

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

4.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dinars)

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	0	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654						4 881
Classe au 31-12-2016		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	0	0	0	0	0	13 094

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 40.768 mDT au 31/12/2016 contre 62.087 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 21.319 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 62.491 mDT au 31/12/2015 à 37.966 mDT au 31/12/2016.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	31/12/2015	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	31/12/2016
I-TITRES DE PLACEMENT :	<u>2 002</u>	<u>-385</u>	<u>21</u>	<u>1 638</u>
1.1 Titres émis par les organismes publics				
1.2 Titres émis par les entreprises liées	26	1		27
Valeurs bruts	26	1		27
Provisions				
1.3 Titres émis par les entreprises associées	922	-31		891
Valeurs bruts	955			955
Provisions	-33	-31		-64
1.4 Titres émis par les co-entreprises	0	0		0
1.5 Autres titres émis	1 054	-355	21	720
Valeurs bruts	1 060			1 060
Provisions	-6	-355	21	-340
II-TITRES DE TRANSACTION :	<u>60 085</u>	<u>41 536</u>	<u>-62 491</u>	<u>39 130</u>
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	60 085	41 536	-62 491	39 130
Bons du trésor	62 491	37 960	-62 485	37 966
Créances et dettes rattachées	-2 406	3 576	-6	1 164
2.2 Titres de transaction à revenu variable				0
TOTAL NET	62 087	41 151	-62 470	40 768

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.280.497 mDT au 31/12/2016 contre 931.284 mDT au 31/12/2015.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2016
Valeur brut au 31 décembre 2016 :	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684

-Valeur au 1 ^{er} janvier	162 909	237 600	128 576	98 197	331 917	959 199
-Acquisitions/Souscriptions	21 460	28 300			319 577	369 337
- Cessions	-4 481					-4 481
- Remboursements		-14 478		-10 893		-25 371
Créances rattachées	101	8 152	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016 :	-32 284	-619	-27 769		0	-60 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 399	-463	-22 254	ù		-51 116
- Dotations de l'exercice	-4 098	-156	-6 132			-10 386
- Reprises de provisions	213		617			830
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497
Valeur nette au 31 décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	341 953	931 284

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (229.122 mDT) et fonds communs de placement (22.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2016 à divers emprunts obligataires pour 25.800 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 2.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au	Solde au
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres cotés	81 480	66 512
Titres non cotés	97 809	95 798
Titres OPCVM	599	599
Total	179 888	162 909

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2016
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500	0	0	500	0	500
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950	0	0	4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	0	0	13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616	0	0	6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447	0	0	1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461	0	0	2 461	0	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	0	0	9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494	0	0	1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75	0	0	75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60	0	0	60	0	60
IMMOB. DES CÉILLETS	29,39%	265	0	0	265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509	0	0	509	0	509
SOGEST	20,00%	4	0	0	4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1	0	0	1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90	0	0	90	0	90
SIVIA	0,00%	0	0	0	0	0	0
EL MADINA	0,00%	0	0	0	0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 773	0	0	41 773	1 447	40 326
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	0	2 000	1 105	895
STIA	49,99%	5 005	0	0	5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418	0	0	9 418	3 030	6 388
BAT	23,82%	1 856	0	0	1 856	195	1 661
Assurances AMI*	9,88%	0	24 245	0	24 245	1 756	22 489
STR	17,78%	26 693	0	0	26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		44 972	24 245	0	69 217	11 091	58 126
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	0	0	15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055	0	0	3 055	1 349	1 706
SODIS SICAR	18,63%	5 681	0	0	5 681	1 569	4 112
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	0	0	1 542	901	641
SODEK	17,60%	1 098	0	0	1 098	317	780

INTER BANK-SERVICES	16,89%	726	0	0	726	0	726
STBG	15,76%	2 316	788	0	3 104	0	3 104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250	0	0	2 250	345	1 905
SPEI	14,80%	15	0	0	15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875	0	0	1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491	0	0	491	0	491
TAPARURA	11,11%	250	0	0	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	0	0	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	0	0	6 704	5 833	872
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	0	0	280	0	280
SFBT	5,93%	10 624	0	4 482	6 143	0	6 143
A.T.LEASE	10,00%	3 800	0	0	3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000	1 000	0	3 000	0	3 000
T.D.A	10,00%	400	0	0	400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250	0	0	250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	0	0	7 560	4 533	3 027
SODICAB	7,69%	300	0	0	300	166	134
SPT MED V	7,17%	2 044	0	0	2 044	218	1 826
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	0	0	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58	0	0	57	27	30
SEM	6,30%	25	0	0	25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	0	0	100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	0	0	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	0	0	100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30	0	0	30	0	30
COTUNACE	4,05%	582	0	0	582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50	150	0	200	16	184
SOSESIB	4,00%	200	0	0	200	14	186
SOTULUB	3,68%	215	0	0	215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200	0	0	200	200	0
STAR	2,19%	484	0	0	484	0	484
Assurances AMI*	-	4 795	0	4 795	0	0	0
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	0	0	100	100	0
STS	1,94%	62	0	0	62	0	62
SIMAC	1,43%	5	0	0	5	0	5

COTUSAL	1,28%	157	0	0	157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	0	0	172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	0	0	60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	0	0	44	0	44
CTN	0,26%	100	0	0	100	100	0
BTE	0,11%	99	0	0	99	15	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	0	0	434	0	434
STB	0,02%	208	0	0	208	83	125
ELLOUHOUM	0,02%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0	0	0	0	0	0
CIOK	0,00%	120	0	0	120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0	0	0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1	0	0	1	1	0
Titres de Participation		72 894	1 938	9 277	65 554	16 574	48 980
MATEUR JALTA	44,04%	560	0	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	0	0	1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100	0	0	100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	0	0	37	37	0
LAINO	3,19%	96	0	0	96	96	0
BATAM	2,76%	1 066	0	0	1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	-	0	0	0	0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	0	0	238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		162 810	26 183	9 277	179 716	32 284	147 432

** participation ayant changé de Nature Groupe en 2016*

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins- values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 102	448
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 815	523
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 526	1 082
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	1 089	1 514
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	680	1 405
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	291	765
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 682	1 400
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	444	1 380
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 244	5 256
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 950	16 050
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 666	13 334
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	1 623	8 377
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	146	2 354
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	298	8 102
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	2 010	3 990
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
T O T A L (net provisions)		155 357	-24 792	-1 989	128 576	27 769	100 807

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins- values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Créances rattachées							11 631
TOTAL (net provisions y compris créances rattachés)							112 438

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2016 à 27.769 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 5.515 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2016, de dotations complémentaires pour un montant de 6.132 mDT et de reprises pour un montant de 617 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2016, une valeur brute de 191.874 mDT et des amortissements et des provisions de 104.426 mDT soit une valeur nette de 87.448 mDT contre 85.776 mDT au 31/12/2015, ce qui représente environ 0,93 % du total des actifs de la Banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	13 429	768		0	0	14 197
- Logiciels	13 429	768				14 197
Amortissements	-12 374	-700		0		-13 074
- Logiciels	-12 374	-700				-13 074
Total net (1)	1 055	68		0	0	1 123
Immobilisations corporelles	171 486	10 690		0	-4 499	177 677
- Terrains	2 613					2 613

- Constructions	83 227					83 227
- Agencement, aménagement et Installation	29 140	1 363			-41	30 462
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	2 734				45 469
- Immobilisations en Cours	5 776	2 860			-104	8 532
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	615	2 697			-2 707	605
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de Bureau	240	561			-650	151
- Dépenses nouvelles Agences	688	475			-997	166
- Immobilisations en Dation	4 107					4 107
Amortissements	-86 428	-4 588	0	1		-91 015
- Constructions	-25 158	-1 379				-26 537
- Agencement, aménagement et Installation	-23 011	-1 093		1		-24 103
- Matériel de transport	-1 744	-167				-1 911
- Mobiliers, matériel de bureau	-36 515	-1 949				-38 464
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en Dation	-337					-337
Total net (2)	84 721	6 102	0	1	-4 499	86 325
Total général (1) + (2)	85 776	6 170	0	1	-4 499	87 448

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline 1	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline 2	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 176.756 mDT au 31/12/2016 contre 219.063 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/ 2016	Solde au 31/12/2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	73 147	124 247
* Débiteurs divers	9 205	10 956
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	(4.7.2) -855	-855
* Etat, impôts & taxes	500	11 694
* Commissions de gestion à percevoir	7 860	5 203
* Ajustements devises	4 298	2 799
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	(4.7.2) -1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	1 507	530
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	(4.7.2) -1 211	-257
* Charges payées d'avance	442	862
* Compte d'attente	141	137
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	(4.7.2) -71	-66
* Compte de régularisation	28 704	12 380
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	(4.7.2) -701	-701
* Comptes monétiques	647	637
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	(4.7.2) -647	-637
* Consommation chef d'agence & directeurs	13	7
* Comptes liés à la compensation	23 640	83 434
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	(4.7.2) -2 771	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	16 714	19 136
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	(4.7.2) -14 505	-20 283
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	0	1 859
* Produits à recevoir	241	254
* Ecart/VO MMB & Coffre-Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312
* Autres comptes	79	64
AUTRES	103 609	94 816
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(4.7.2) -61	-61
* Prêts au personnel	34 098	34 286
* Charges reportées	5 165	3 692
* Stock cartes de retrait	153	232
* Dotations timbres postes	27	26
* Dotations timbres fiscaux	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	138 241	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-78 970	-86 559
* Autres comptes	4 557	2 670
TOTAL	176 756	219 063

4.7.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.696 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.844 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2 Provisions pour risques divers :

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-26 924	-3 751	8 612	-22 063
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855			-855
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302			-1 302
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-959	5	-1 211
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-5		-71
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701			-701
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-637	-43	33	-647
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823		52	-2 771
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-2 744	8 522	-14 505
AUTRES	-61	0	0	-61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	0	0	-61
TOTAL	-26 985	-3 751	8 612	-22 124

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586	
Utilisations auprès de la BCT en devises		4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000

Intérêts à servir	327	205
TOTAL	618 913	578 209

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.392 mDT au 31/12/2016 contre 214.124 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 99.268 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 692	207 261
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 392	214 124

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 907	13 502
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 392	214 124

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Comptes à vue	7 907				7 907
Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900				79 900
Emprunts sur marché monétaire devises	225 373				225 373
Intérêts à payer	212				212
TOTAL	313 392	0	0	0	313 392

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.025.567 mDT au 31/12/2016 contre 6.247.322 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 778.245 mDT, soit un taux d'accroissement de 12,5 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 417 107	5 535 987
- Dépôts à vue	1 457 135	1 247 717
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Compte à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 663 842	1 178 442
- Certificats de dépôt	604 500	581 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Compte à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819
Dettes rattachées :	41 954	32 449
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	1 925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215	18 384
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	39 885	27 838
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	7 025 567	6 247 322

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 695 920	869 226	484 568	1 255 221	112 172	6 417 107
Dépôts à vue	1 457 135					1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785					2 238 785
Bons de caisse		127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme		22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement		504 609	401 493	663 534	94 206	1 663 842
Certificats de dépôts		134 000	62 000	408 500	0	604 500
Autres sommes dues à la clientèle		208 029				208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735					391 735
Bons de caisse		240		9 332	211	9 783
Compte à terme		9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement		64 331	24 084	26 783		115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153					10 153
Dettes rattachées	21 327	4 919	3 157	11 883	668	41 954
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112					2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	0	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215					19 215
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	0	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	0	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 119 135	948 560	515 069	1 329 133	113 670	7 025 567

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 428.479 mDT au 31/12/2016 contre 301.266 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	129 821	31 769
*Emprunts obligataires	127 047	30 382
*Intérêts à payer	2 774	1 387
Ressources spéciales	298 658	269 497
*Ressources extérieures	111 624	103 599
*Ressources budgétaires	212 603	188 879
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	485	720
TOTAL	428 479	301 266

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	0	392	13 509	84 075	31 845	129 821
- Emprunts obligataires		392	10 735	84 075	31 845	127 047
- Intérêts à payer			2 774			2 774
Ressources spéciales	213 345	7 809	48 419	29 085	0	298 658
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	47 934	29 085		85 570
- Ressources budgétaires	212 603					212 603
- Intérêts à payer			485			485
TOTAL	213 345	8 201	61 928	113 160	31 845	428 479

4.11.1 Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 276.740 mDT au 31/12/2016 contre 371.423 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 94.683 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Etat, impôts et taxes	20 536	15 127
Impôt sur les sociétés	-	1 273
Contribution exceptionnelle	3 785	
Organismes sociaux	35 132	31 688
Comptes d'ajustement devises	20 850	6 979
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526
Congés à payer	8 496	11 098
Produits perçus d'avance	5 517	3 915
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	2 861	2 258
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 271	27 904
Comptes Etatiques créditeurs	50 162	47 517
Créditeurs divers	17 680	17 997
Fournisseurs d'immobilisations	3 770	2 077
Provisions pour passifs et charges	18 238	11 849
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	8 753	9 838
- Autres provisions pour risques divers	6 900	
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244
- Provisions pour suspens IS T24h	1 341	767
TOTAL	276 740	371 423

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233		1 341

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 778.226 mDT au 31.12.2016 contre 637.644 mDT au 31.12.2015. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Capital social	160 000				160 000
Dotation de l'Etat	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	60 385	24 900			85 285
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352				131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	38 576	500		580	39 656
Résultats reportés avant répartition	97	-97			0
Résultats reportés après répartition		52		2	54
Résultat net de l'exercice	25 355	-25 355	140 000		140 000
TOTAL	637 644	0	140 000	582	778 226

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 580 mDT et Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées par la Banque pour un montant de 2 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la règlementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2016 à 1.372 mDT sans changement par rapport à l'exercice 2015.

	Solde au 31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2016
Actions propres	-1 372	-	-	-1 372
TOTAL	-1 372	-	-	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	140 000	25 355
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	372	67
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,387	0,794

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.038.934 mDT au 31/12/2016 contre 1.044.082 mDT au 31/12/2015. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés	152 171	241 250
- Contre garanties	25 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	69 499	84 257
- Cession créances	-	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 264	539 575
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 480
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 887	322 983
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1 517	2 766
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 038 934	1 044 082

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	
Total	549 000	578 000

5.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	196 368	122 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	196 368	122 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	430 656	213 798

5.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

5.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	0
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 812 076	1 493 620
Garanties Hypothécaires	1 530 039	1 282 823
Garanties financières	282 037	210 797
TOTAL	3 180 361	2 879 805

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 516.822 mDT en 2016 contre 502.497 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,9 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1 578
- Report / Gains sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	487 504	475 687
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 616	95 791
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 888	379 896
Autres intérêts et revenus assimilés	23 084	20 389
TOTAL	516 822	502 497

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 69.722 mDT en 2016 contre 57.002 mDT en 2015. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 052	32 672
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 393	8 528
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015

Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions diverses	9 183	7 108
TOTAL	69 722	57 002

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 19.400 mDT en 2016 contre 20.568 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	3 310	6 701
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	3 310	6 701
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	-290	39
- Dividendes & revenus assimilés (+)	75	74
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	21	5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-386	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 380	13 828
- Résultat sur opérations de change	10 451	10 095
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	19 400	20 568

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 68.875 mDT en 2016 contre 39.843 mDT en 2015, soit une augmentation de 72,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation	14 072	14 148
Revenus des obligations	14 510	12 701
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	68 875	39 843

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 292.697 mDT en 2016 contre 281.848 mDT en 2015, soit une augmentation de 3,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 064	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 794	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201
- Déport / Pertes sur opérations de SWAP	5 235	7 171
Opérations avec la clientèle :	238 672	218 703
- Intérêts sur comptes à vue	8 662	8 397
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	130 249
Intérêts et charges encourus sur emprunts et ressources spéciales	5 506	4 200
Autres intérêts et charges	455	622
TOTAL	292 697	281 848

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 109.519 mDT en 2016 contre 208.623 mDT en 2015, soit une diminution de 47,5 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-107 585	-197 479
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-132 202	-179 538
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-5 000	-4 184
- Dotations aux provisions additionnelles	-29 470	-64 116
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	52 010	48 478
- Reprises sur provisions additionnelles	8 618	2 729
- Reprises sur provisions des Créances cédées	83 513	-
- Créances cédées et passées par pertes	-92 455	-
- Autres créances passées par pertes	-1 400	-889
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	15	41
- Reprises agios réservés des créances cédées	8 786	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 934	-11 144
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 535	-12 982
- Reprises de provisions pour risques et charges	10 601	1 838
TOTAL	-109 519	-208 623

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 86.587 mDT en 2016 contre aussi un gain de 88.422 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 098	-942
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	-6 132	-5 979

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-156	-322
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817
Gains sur portefeuille d'investissement	5	2
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	213	638
Reprises de provisions pour dépréciation des fonds gérés	617	1 209
TOTAL	86 587	88 422

Courant l'exercice 2016, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.189.400 actions SFBT pour une valeur totale de 100.623 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 96.141 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 162.351 mDT en 2016 contre 154.608 mDT en 2015, soit une augmentation de 5 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires	114 015	107 047
Charges sociales et fiscales	33 642	31 241
Autres charges du personnel	9 874	7 911
Charges sur assurance IDR	4 200	3 399
Charges sur assurance Epargne collective	3 223	3 475
Variation des congés à payer	-2 603	1 535
TOTAL	162 351	154 608

6.9- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 34.350 mDT en 2016 contre 29.693 mDT en 2015, soit une augmentation de 15,7%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Loyers et charges locatives	2 315	2 741
Entretiens et réparations (confiés à tiers)	5 168	3 769
Travaux et façons exécutés par tiers	1 935	1 300
Fourniture faite à la banque (ELECTRICITE, EAU ET GAZ)	2 310	2 365
Primes d'assurances	625	807
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	1 150	704
Frais de publicité	1 889	1 843
Transport et déplacement	3 430	3 458
Missions et réceptions	939	818
Jetons de présence	306	364
Participation au budget de l'APTBEF	261	221
Dons et cotisations	195	290
Documentation centrale	845	778
Affranchissement, téléphone, Télégramme et télex	4 214	4 590
Impôts et taxes	1 808	1 936
Fournitures de bureau	2 096	1 640
Frais de contrôle médical	88	107
Frais de formation et d'inscription	882	1 106
Autres charges d'exploitation bancaire	3 894	856
TOTAL	34 350	29 693

6.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un gain de 170 mDT en 2016 contre un gain de 228 mDT en 2015, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	147	286
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscales	-37	-68
TOTAL	170	228

6.11. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	140 000
Réintégrations :	211 312
- Impôt sur les sociétés	10 858
- Contribution exceptionnelle	3 785
- Amendes et pénalités	37
- Dons et subvention non déductibles	0
- Charge divers non déductibles	4 737
- Timbres de voyage	1
- Subvention amical BNA	1 070
- Provisions pour risques divers	12 535
- Provisions pour titres de placement	386
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 098
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	6 132
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	156
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Créances abandonnées	846
Déductions :	14 288
- Reprise de provisions pour risques et charges	10 601
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	2 974
- Reprise de provisions pour fonds gérés	500
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	213
Résultat corrigé avant déduction des provisions	337 024
- Provisions déductibles des titres côtés (placement)	386
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	1 823

- Provisions déductibles des titres cotés (fonds gérés)	3 587
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
Résultat corrigé après déduction des provisions	164 557
- Dividendes sur titres des participations	14 148
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 682
- Plus-values sur cession titres SFBT	96 142
- Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	2 123
Résultat fiscal	50 462
Dégrèvements fiscaux :	19 438
Résultat imposable	31 024
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	10 858
CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE	3 785

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **148.702** mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.680 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 673.161 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 768.741 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créanciers divers ont atteint 153.446 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 92.000 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **négatif** de **188.093** mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et d'un gain de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 62.137 mDT et 96.146 mDT et, d'autre part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 339.415 mDT et 6.961 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **126.028** mDT provenant essentiellement d'une émission d'emprunt obligataire et des augmentations des ressources spéciales respectivement de 100.000 mDT et 29.397 mDT compensé par des remboursements d'emprunts et des dividendes versés respectivement de 3.335 mDT et de 34 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde **négalif** de **448.080** mDT au 31/12/2016 contre aussi un solde **négalif** de **534.717** mDT au 31/12/2015. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	223 221
- Caisse dinars	40 323
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585
- Avoirs en CCP	369
- Mouvements IBS	5 415
- Placements en dinars	246 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 563
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864
Liquidités en devises :	145 006
- Caisse devises	6 995
- Avoirs à la BCT devises	89 055
- Correspondants débiteurs en devises	548
- Correspondants créditeurs en devises	-44
- Placements en devises	48 452
Emprunts en dinars	-628 900
Emprunts en devises	-225 373
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	37 966
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2016	-448 080

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%

SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'Etat

10. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	(en mille dinars)
			En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	31/12/2016 450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

20. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES ŒILLETES	-	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	-	60 767
SOGEST	-	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	-	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	-	354
SOIVM SICAF	12 842	-	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	-	3 532	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	971	98	-	-
SODET SUD	15 334	-	-	-	-
ZIED	173	-	-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETES	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318

SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
STIA	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUR Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole « BNA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 776 854 mDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 140 000 mDT

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2.L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 31décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3.La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4.Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5.La BNA n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31décembre 2016.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.5 ci-dessus, les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la **Banque Nationale Agricole «BNA»** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5-1.La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23 013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6 900 mDT au 31 décembre 2016.

N'étant pas encore clôturé, l'impact définitif de ce redressement fiscal ne peut être estimé d'une manière précise.

Il est à signaler que des déclarations d'impôts rectificatives ont été effectuées au titre des années 2015 et 2016 et ce en vue de se conformer aux éléments de la taxation reconnus au titre des années 2010 à 2014.

5-2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 109 845 mDT au 31 décembre 2016.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

5-3. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2016.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nous signalons que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont 2 années de grâce, pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17 841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée le 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101 752 605 dinars dont 9 296 461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111 939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40 428 dinars

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%

BN A CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'État

2. La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

3. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

4. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts.
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

8. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	(En mille dinars)
			En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336 013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164 596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680 679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835 704 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 211 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513 904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111 260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1 373 dinars hors taxes;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

14. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23 025 dinars.

15. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887 874 dinars.

16. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1 250 631 dinars.

17. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des filiales et entreprises associées ayant souscrit à cet emprunt se détaille comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

18. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64 380 dinars.

19. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

20. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

21. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES CÉILLETS	-	264 665	8 105	309	-

SOFINREC	274 567		5 564	1 269
POS	1 066 191		-	60 767
SOGEST		215 755	-	18 704
EL MEDINA	849 390		40 443	-
SICAR INVEST	142 698		-	1 277
SIP SICAR	179 070		-	354
SOIVM SICAF	12 842		-	247
SICAV BNA	2 008		-	3 532
SICAF PARTICIPATIONS BNA		971	98	-
SODET SUD	15 334	-	-	-
ZIED	173		-	4

22. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183 045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETES	8 275
ESSOUKNA	41 896
Société	Encours
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

23. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Groupe Sahbi MAHJOUR	208
Mr TLILI Ammar	42
TOTAL	19 050

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%

CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique
- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général (pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016), sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2015) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2016 comme suit :
 - Un montant de deux mille dinars (2.000 dinars) par séance et par membre du conseil d'administration.
 - Un montant de mille dinars net (1000 dinars) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
 - Un montant de cinq cent dinars net (500 dinars) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration

Les jetons de présence servis par la banque en 2016 s'élèvent à un montant brut de 167 000 dinars.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	385 649	24 861	120 041	19 691	194 625	194 625
Avantages postérieurs à l'emploi			5 608	8 346		
Total	385 649	24 861	125 649	28 037	194 625	194 625

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI